

”

**COMITÉ DE SUIVI DU PROJET
DE LA FUTURE UNITÉ
DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**
sur la commune de Limoges

**Compte-rendu réunion
du 21 septembre 2023**

PARTICIPANTS :

NOM	PRENOM	
MEMBRES DU COMITE DE SUIVI		
BERNARD	Marie-France	Membre du panel citoyen
BLANCHET	Damien	Membre du panel citoyen
BUSSONNIERE	Hélène	Membre du panel citoyen
DAMIENS	Jean-Bernard	ESCURO CPIE des Pays Creusois
DE FERLUC	Marie	Pour Un Nouveau Printemps à Limoges
DESIRE	Christophe	Membre du panel citoyen
DEVULDER	François	UFC Que choisir - Haute Vienne
ENÉE	Gérard	Membre du panel citoyen
FEUILLADE	Geneviève	ENSIL-ENSCI
FORGET	Cédric	Barrage Nature Environnement
LIENA	John	Membre du panel citoyen
MINARET-JULIEN	Maud	Zero Waste Haute-Vienne
ROBINET-SECHAUD	Christine	Les 55 Limougeauds pour leur Ville
SERMENT	Didier	Riverain UVE
TEXERAUD	Pascal	Riverain UVE
THOMAS	Patricia	Membre du panel citoyen
TIOLLIER-IVANEZ	Jean- Michel	Membre du panel citoyen
TRICART	Yvan	Limousin Nature Environnement
VALERY	Candice	Membre du panel citoyen
ORGANISATEURS		
DE NARDI	Cécile	2CONCERT
DOITEAU	Juliette	LIMOGES METROPOLE
DUPUY	Renaud	2CONCERT
JARRY	Mathieu	LIMOGES METROPOLE
LATHIERE	Emmanuel	SYDED 87
KUHLER	Johanna	LIMOGES METROPOLE
MAUSSET	Denis	EVOLIS 23
MOREAU	Laurence	LIMOGES METROPOLE
VALLEIX	Hélène	LIMOGES METROPOLE

RAPPEL DU PROGRAMME DE LA REUNION



DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

Les participants ont majoritairement confirmé leur disponibilité le 23 novembre prochain. Une discussion s'est engagée sur l'horaire du début de la réunion à 18h00. Le maître d'ouvrage a proposé de décaler la réunion de 18h30 à 20h30.



COMPTE-RENDU DU TEMPS D'ÉCHANGE

Nous avons fait le choix, pour cette première réunion, de restituer l'intégralité du temps d'échange. Les réunions suivantes, en fonction de leur déroulé, pourront faire l'objet de comptes-rendus synthétiques qui présenteront les principales thématiques abordées ensemble.

Après une présentation du comité de suivi et de l'état d'avancement du projet suite à la concertation préalable menée en 2022 (cf. slides 11 à 20), la réunion a donné lieu à un temps d'échange entre les participants, lesquels ont pu s'exprimer sur le projet et adresser leurs questions aux membres de l'Entente.

Introduction par l'animateur du temps d'échange

Intervenante 1

Il y a plusieurs questions. Première question sur le dimensionnement, alors je ne sais pas, au tout début vous avez parlé des sept Communautés de communes de la Creuse qui vont être ajoutées en 2024.

Denis MAUSSET (Evolis 23)

Qui vont adhérer, en fait il y a un syndicat de traitement qui s'appelle Evolis 23, avec également différentes Communautés de communes en son sein, et on va les qualifier d'indépendantes, d'autres Communautés de communes, SIVOM qui apparaissaient en vert clair qui, elles, gèrent leur propre tri de déchets et qui se trouvent dans l'impasse cette année, donc elles adhèrent ou vont adhérer à Evolis 23, d'ici la fin de l'année. Seuls 2 secteurs blancs n'adhéreront pas.

Intervenante 1

Et donc les dimensionnements qui ont été faits, ça en tient compte déjà ?

Denis MAUSSET (Evolis 23)

Tout à fait.

Animateur

Je pourrais vous redonner la parole... Monsieur voulait parler et après on peut continuer.

Intervenant 2

Oui, je veux revenir sur la concertation, vous en avez fait un bref résumé, et je trouve triste ce qui s'est passé. Vous avez choisi de faire la concertation, vous avez choisi de prendre le risque que la concertation fasse apparaître un certain nombre de questions et les garants ont rendu compte de ces questions. Et il y a eu des questions sur la taille, la dimension, le fait qu'il n'y avait pas assez de volonté de diminuer la quantité des déchets en amont, il y a eu des questions importantes sur le lieu, avec un vrai débat, c'est-à-dire que le lieu pose problème. Et il y a eu une troisième question, qui n'apparaît nulle part là, sur les questions de la santé. C'est-à-dire qu'un incinérateur, ça envoie dans l'atmosphère un certain nombre de molécules et ces molécules, il y en a deux types : il y a des molécules qui sont avec les effets de seuil, c'est-à-dire qui peuvent avoir un seuil. Si on respecte le seuil, on dit il n'y a pas de risque, mais il y a un certain nombre de molécules où il n'y a pas de seuil, et l'incinérateur envoie un certain nombre de molécules, arsenic, plomb, métaux, etc. Sans seuil. C'est-à-dire que dès le début, et notamment dès le début, quelle que soit la quantité, dès le début c'est dangereux pour la santé.

On a 25 000 personnes qui ont respiré pendant 40 ans. On n'a jamais eu d'étude de santé de cette population, on dit très tranquillement : « *Il faut laisser respirer cette population.* »
À la dernière CSS, j'avais employé un mot terrible parce qu'on sait... très vite, très vite.

Animateur

Monsieur non, non, on ne reprend pas le débat de la concertation.

Intervenant 2

Je ne veux pas reprendre le débat, je dis tout simplement...

Animateur

On est 25 autour de la table, si on se met à discuter comme ça, on y est encore jusqu'à 22h ce soir. On est dans un comité de suivi, vous avez rappelé votre position, on va laisser parler les autres.

Intervenant 2

Non, je n'ai pas fini.

Animateur

Finissez, mais rapidement.

Intervenant 2

Alors, je finis. À la dernière CSS, j'ai dit que c'était criminel, le mot était criminel si on maintenait le lieu et là je trouve qu'on décide de maintenir le lieu, mais sans trop le dire, parce qu'on dit le lieu privilégié, c'est le choix privilégié. Non, le choix est fait. Le choix est déterminé. Beaubreuil, les 25 000 personnes autour de l'incinérateur vont, pendant 40 ans, subir l'incinérateur. C'est inadmissible.

Animateur

Alors, juste pour rappeler la procédure, et après on reprendra les questions, la concertation c'est un débat argumenté garanti par la CNDP sur lequel il y a un bilan de la concertation et sur lequel le maître d'ouvrage c'est à dire la collectivité prend des décisions à la suite des débats.

Intervenant 2

Il y a eu un débat et on n'en tient pas compte.

Animateur

Non, non. Il y a eu un débat, un bilan. Sur la base de ce bilan, le maître d'ouvrage conformément à la réglementation a répondu. Monsieur ?

Intervenant 3

Moi je voulais dire, je n'ai pas trop suivi moi le dossier depuis l'appel. On parle de recyclage depuis tout à l'heure, mais pourquoi écraser et construire et ne pas rénover, faire des agrandissements, des mises aux normes ?

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Alors, c'est une question qui a été abordée, effectivement, à la concertation. On peut reprendre rapidement. Ce qu'on appelle un « revamping », donc une modernisation de l'existant, en réalité un : ça coûte plus cher, et il y a une expérience qui vient d'arriver, qu'on n'avait pas dans la concertation, mais c'est un scénario qu'on avait imaginé, c'est le cas de Rennes Métropole, qui était dans la démarche

similaire. Ils ont une ancienne usine, ils ont fait le choix effectivement de moderniser leur usine actuelle. Pendant le temps des travaux, qui sont en cours, ils transfèrent les déchets dans d'autres sites. Le chantier est arrêté à cause d'un problème sur la nouvelle chaudière, le chantier est arrêté déjà depuis trois mois, ils ne savent pas comment ils vont faire et, du coup, ils ont un gros problème. Et pendant tout ce temps-là les déchets partent dans d'autres installations au prix trois, quatre, cinq fois plus cher. Le choix raisonnable qui avait été fait, même si la modernisation était dans l'un des scénarios alternatifs qui apparaissaient, qui étaient chiffrés, c'était l'assurance que si on construit à côté ou pas à côté, peu importe, si on construit une nouvelle, on a la certitude que tant que le chantier n'est pas fini, de continuer à exploiter l'usine actuelle. L'expérience malheureuse actuelle de Rennes Métropole nous fait dire que c'est sûrement un bon choix qu'ont fait les élus sur cette question de construire à neuf.

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

Excusez-moi, peut-être préciser que l'usine telle qu'elle est actuellement ce n'est pas la même usine qu'au départ, elle a quand même vécu différentes mises aux normes, elle arrive à un seuil où elle ne peut plus continuer.

Denis MAUSSET (Evolis 23)

En 2029, l'échéance que nous a rappelé Mathieu sur la future UVE, l'équipement aura 47 années. Et effectivement vraiment il y a eu plusieurs millions, alors je n'ai pas le chiffre exact, mais il y a plusieurs millions d'euros qui ont déjà été mis effectivement sur l'équipement pour pouvoir assurer la longévité de l'équipement, mais aujourd'hui il arrive véritablement à une voie sans issue. Si ce n'est de mettre beaucoup d'argent sur la table parce qu'effectivement c'était un scénario qui avait été présenté aussi dans la présentation.

Animateur

Monsieur ?

Intervenant 4

Oui, une remarque et puis deux petites précisions que je voudrais avoir. Une remarque c'est qu'en fait ce sont trois entités publiques qui ont décidé de s'associer pour avoir une solution de traitement des déchets et non pas une entité publique et une autre qui serait cliente ou des choses comme ça, enfin moi il me semble que c'est assez fort quand même comme décision et c'est important pour le territoire que tout le monde soit bien partie prenante du projet. Si j'ai bien compris, effectivement, la décision qui a été prise par les élus c'est bien d'avoir la maîtrise, en fait, du dispositif. C'est vrai que dans beaucoup d'endroits, on le voit sur l'eau aussi, des choses comme ça, on donne à une société, une multinationale la gestion et, du coup, c'est vrai que, quand même, les citoyens ont beaucoup moins de poids, effectivement, dans la décision. Moi, ça me semble important de le dire. Donc c'était la remarque.

Deux petites précisions quand même pour que j'ai tous les éléments d'informations : est-ce que la concertation a concerné aussi le secteur d'Evolis ? En tout cas, je n'ai pas participé. Non, parce que c'est important aussi. Et puis est-ce que, parce que c'est lié aussi, est-ce que sur Evolis, il y a la tarification incitative. Bon on a pu constater quand même l'effet extrêmement rapide et important de l'émission de déchets avec la tarification incitative, est-ce que la tarification incitative est aussi sur le SYDED et sur Limoges Métropole ou est-ce que c'est en projet ? Moi, ce que je regrette souvent, c'est que le citoyen c'est quand est-ce qu'on ramasse sa poubelle et si possible le plus souvent possible..., et puis après ce que deviennent les déchets, on peut faire un micro-trottoir et il y en a beaucoup qui ne savent pas.

Animateur

Juste pour répondre aux deux questions ?

Denis MAUSSET (Evolis 23)

Juste sur la première partie. Sur la première partie, donc il y a eu une réunion à Guéret, une à la Souterraine, sur le secteur creusois, de mémoire je crois que ce sont les deux seuls qu'il y ait eu. Et pour la partie tarification incitative, on continue même cette année par rapport aux données qu'on avait dans la concertation, on était à 147 kilos d'ordures ménagères par habitant par an, on est redescendu en 2022 à 143.

Par contre, je voudrais tempérer les choses, c'est que la partie recyclable augmente, donc on peut dire que les ordures ménagères ça vient dans les recyclables, mais par contre il y a un phénomène aussi qui est particulier, qu'il faut noter, c'est que dans les ordures ménagères et assimilés, enfin les déchets ménagers et assimilés, il y a aussi les encombrants et eux sont en constante augmentation. Donc sur le volume on a une légère stagnation voire une légère augmentation de la quantité de déchets, mais par contre l'effet de la tarification incitative est notable et marqué, c'est qu'on diminue la quantité d'ordures ménagères.

Denis MAUSSET (Evolis 23)

Tu as la tarification sur Limoges et sur le SYDED, non ?

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

Alors, sur le territoire du SYDED donc ce sont les Communautés de communes qui exercent la compétence Collecte OMR. Nous avons aujourd'hui cinq Communautés de communes qui ont mis en place la redevance incitative, une autre a pris la décision donc il y aura une opérationnalité en 2025, et les plus petites communautés de communes, elles, qui sont autour de 5 000 habitants, par contre elles ont fait des études et la décision a été prise de ne pas y aller. Pour autant, même si la tarification incitative n'est pas en place, il y a eu une vraie réflexion sur les collectes, des tournées, la fréquence des collectes des ordures ménagères résiduelles, et on les accompagne sur les actions de communication de prévention des déchets.

Là, c'est pareil, en cinq ans globalement, le ratio moyen est passé de 220 kilos il y a cinq ans, et là en 2023 on va sans doute être aux alentours des 160 kilos. Il y a un vrai effet, comme je le disais tout à l'heure, de réduction des ordures ménagères résiduelles. La dernière Communauté de communes chez nous, qui vient d'y passer depuis six mois, c'est 35 % de baisse en six mois.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Sur Limoges Métropole, il n'y a à ce jour pas de tarification incitative, on est sur le financement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est basée, en fait, sur la taxe foncière. Ce n'est aujourd'hui pas d'actualité à moyen terme, ce n'est pas une porte que l'on ferme complètement. On a fait le choix de développer d'autres formes d'incitativité, la toute dernière depuis le 1^{er} juin, c'est cette fameuse inversion de fréquence de collecte sur les 19 communes, hors Limoges où on vient collecter plus souvent le bac de tri et seulement tous les 15 jours les ordures ménagères. L'objectif, très rapidement, avec ce dispositif-là, c'est d'arriver aux mêmes performances qu'un territoire urbain, comme Limoges Métropole, qui serait en tarification incitative. Et d'après les premiers chiffres qu'on a des premiers étés et des expérimentations sur 10 000 habitants qu'on avait déjà faits par le passé et l'idée et l'objectif c'est de faire partie du Top 10 des territoires urbains en termes de performance sur cet indicateur de production d'ordures ménagères résiduelles.

Pour faire simple, il y a quelques mois, on était à 210 kilos par an, l'idée c'est d'arriver très rapidement à 180 kilos, et là je pense que dès cette année on va être à 195, l'année prochaine à 185 et on arrivera à ce Top 10 des territoires urbains sur juste cet indicateur de production d'ordures ménagères qui n'est qu'un indicateur dans une compétence globale qui est la gestion des déchets.

Animateur

Juste un truc. Il y a un article dans la charte de la concertation qui pose un problème je vais vous l'expliquer. Il engage à respecter les autres participants et à ne pas diffuser des informations partielles, ce n'est pas pour guider la liberté de parole de chacun. Chacun peut parler du sujet comme il le veut. Ce qui se dit ici fait l'objet d'un compte rendu. Ce compte rendu est validé par tout le monde, c'est de se tenir au compte rendu de ce qui se dit ou les positions qu'on fait. Pour ne pas dire, il s'est dit au Comité de suivi telle chose ou telle chose qui ne figurait pas au compte rendu. C'est simplement ça. C'est la charge qu'on trouve dans toutes les instances de concertation. Ce qui se dit et qui fait l'objet d'un compte rendu, les gens s'engagent à ne pas le travestir dans la mesure où il y a le compte rendu qui est validé par tout le monde. C'est exactement ça, c'est ce qui est dit, c'est pour respecter le fait que chaque participant va valider le compte rendu, c'est bien ce que j'ai dit, donc quelqu'un ne peut pas dire ça a été dit de telle manière alors qu'il y a un compte rendu qui le précise. Uniquement cet élément-là, voilà c'était juste une précision. Madame.

Intervenante 5

Merci beaucoup. J'ai une série de questions assez longues, alors je ne sais pas si je dis tout d'un seul coup.

Animateur

Aujourd'hui, c'est la mise en place donc il y a d'autres choses ?

Intervenante 5

C'est sur la mise en place.

Animateur

D'accord.

Intervenante 5

Alors, la première chose en particulier pour les personnes qui découvrent le projet, qui n'étaient pas présentes l'année dernière, j'aimerais que soit précisé ce qui est déjà acté et sur quoi on ne peut pas revenir, qui a été voté, voilà c'est fait et ce n'est pas nous qui allons débattre sur quelque chose et ce sur quoi notre voix pourra avoir un impact. J'aimerais que ça, ce soit précisé s'il vous plaît.

Deuxième question d'ordre technique : qui est à l'ordre du jour des prochaines réunions ? Également une autre question, cette fois-ci sur votre diaporama, à la diapositive numéro 20 vous parlez de l'enquête publique qui sera lancée dans trois ans, si j'ai bon souvenir. À ce stade du projet, en fait l'enquête publique elle est liée à l'obligation légale ? Dans quelles mesures cette enquête publique ne risque-t-elle pas de générer de la frustration chez les gens voyant que le projet est déjà très avancé ? C'est une question plus politique et des faits politiques.

Pour finir, sur la diapositive numéro 18, vous avancez que les bases de projections ont été revues à la baisse suite à la concertation publique de l'année dernière, et ça faisait partie d'une demande forte. Je m'en souviens très, très bien donc il y a eu quand même une écoute sur ce point-là. Ma question est toute simple : la projection que vous nous avez présentée elle était basée sur les études que vous nous

aviez annoncées sur une série de chiffres bien précis sur des études bien précises, qu'est-ce qui fait que tout d'un coup, en six mois, ces chiffres permettent de revoir à la baisse et est-ce réaliste ?

Animateur

On va essayer de répondre très rapidement à chacune. Donc qu'est-ce qui a acté aujourd'hui suite à la concertation...

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Qu'est-ce qui a acté la suite du projet ? Son dimensionnement, sa localisation, le fait que la structure future juridique soit portée par les propres membres par une structure dédiée qui pourrait être un groupement d'intérêt public, que le marché de conception, réalisation, exploitation, le choix a été fait, la publication a été faite, voilà ce qui est acté. Ce qui reste, et c'était l'une des premières diapos de présentation : un, ce comité de suivi c'est déjà de l'information descendante, deux, c'est à chaque avancée avoir votre retour, s'il y a des interrogations de le faire remonter à nos élus décideurs et sur certains points particuliers qu'on présentera, sur lesquels on a des idées, on aimerait avoir vos avis, mais bien évidemment les thématiques restent ouvertes, avoir effectivement ce travail. Sachant qu'on s'inscrit sur un temps long, vous l'avez compris, ce projet-là va jusqu'en 2029 et qu'en réalité cette installation, cette future installation elle durera également très longtemps donc c'est également travailler pour le jour où l'installation existe, qu'elle ouvre dans les meilleures conditions possibles. Voilà un petit peu.

Animateur

Il y a peut-être d'autres sujets qui concernent l'intégration du projet dans son environnement, de manière générale, on parle d'études, on parle de tout ça, qui peuvent être des sujets de débat ici, sur lesquels vous pouvez avoir un avis.

Après, il y avait une question sur l'enquête publique, alors l'enquête publique, très simplement, l'enquête publique, la concertation préalable, il n'y a pas d'objet, il y a une intention. Une enquête publique, il y a projet finalisé sur lequel là, il y a une concertation, mais sur lequel le Commissaire va se prononcer. On a des garants qui ne se sont pas prononcés sur l'objet, mais sur la démarche. Et c'est sur la base de l'enquête publique et ce qui va se passer autour que le Préfet signera ou non un arrêté d'autorisation.

Intervenante 5

Ma question n'est pas totalement naïve, on a quelques exemples en tête, autour de la LGV ou de choses comme ça, où l'enquête publique arrive à un moment où ça génère énormément de frustration au niveau de la population, d'où le sens de ma question si vous voulez, et je sais que c'est lié à des obligations légales. Comment on gère ça ? Est-ce que nous on sert aussi à gérer ça ?

Animateur

On ne s'interdit pas dans le cadre du suivi de la concertation, des temps publics pour présenter le projet et préparer l'enquête publique. Il serait souhaitable, on verra de quelle manière, même si le projet est soumis à une enquête publique, qu'il soit présenté plus largement sous une forme à déterminer, voilà. Le législateur dans sa manière de penser les choses, il y a une concertation préalable. Entre la concertation préalable et l'enquête publique, ce qu'on appelle un continuum de concertation dont la forme va être à déterminer, ça peut être ça mais ça peut ne pas être que ça, voilà, et qui doit mener à un moment donné à la dernière consultation sur le projet finalisé, qui est l'enquête publique. L'objectif vis-à-vis de la population de partir d'un truc et d'arriver trois jours après avec quelque chose de complètement finalisé.

Alors le comité de suivi est une instance qui permet de débattre de ça avec des habitants et des associations, mais on peut imaginer d'autres temps de présentation des éléments du projet sous des formes à déterminer. Je ne parle pas forcément des réunions publiques, il y a plein de formes pour présenter et pour amener un certain nombre d'avis.

La dernière question c'est à vous sur...

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Sur l'évolution du dimensionnement.

C'est une évolution dans le cadre, effectivement, de la concertation. C'était un des premiers points, plus de prévention et vous n'êtes pas assez ambitieux sur vos objectifs, notamment sur les échéances 2040-2050. Et on avait convenu assez rapidement et notamment dès la réunion de clôture, de dire : « *Effectivement, c'est assez difficile de se projeter sur un temps long.* » Certains gens de la concertation avaient mené une étude de l'ADEME qui avait fait ce travail de prospective avec différents scénarios d'ordures ménagères et avec, de mémoire, quatre scénarios qui allaient à des évolutions de +1 % à -50 %, du coup en réintégrant cette étude-là, cette donnée on a pu effectivement se redire : « *Oui, on est en mesure de faire mieux, en tout cas on l'espère, en 2040 et en 2050 et de toute façon il faudra se donner les moyens d'arriver à cet objectif-là.* ». Après, l'autre possibilité c'était de réduire les premières années, une première partie des déchets des apports autres parce qu'on parle des ordures ménagères qui arrivent sur cette installation, comme aujourd'hui, mais on a des déchets d'activités industrielles qui arrivent également. On a un grand centre commercial qui a ses déchets, ils viennent directement dans cette installation. Il y a effectivement cette donnée-là qu'on a revue pour essayer de répondre à cette attente importante qui était : « *Il faut une installation plus petite.* » Alors est-ce que, du coup, la question c'est : est-ce qu'on est sûrs de notre coup ? Est-ce que c'est réaliste ? On n'a pas de marge de sécurité, donc il va falloir s'engager à 100 % dans la prévention, mais quand on nous dit dans les politiques de prévention que la prévention est l'axe numéro un c'est bien le cas, et l'idée d'aujourd'hui ça reste cohérent.

Par contre, je fais juste une parenthèse sur Limoges Métropole. Si, demain, j'ai des usagers qui convainquent des maires que l'inversion des fréquences et une mauvaise idée, et qu'il faut revenir en arrière, oui là les objectifs seront compliqués à atteindre, effectivement, mais tout ça, normalement, on doit réussir à y arriver.

Intervenant 5

Ça reste compliqué.

Animateur

On va laisser monsieur, madame, et après on donnera la parole...

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

Il y avait une question de madame à laquelle vous n'avez pas répondu, je pense que c'est vous Renaud. C'est la fixation de l'ordre du jour des réunions suivantes du comité de suivi. C'est plutôt à vous de répondre. (Rires.)

Animateur

On va proposer des sujets à débattre, mais vous pouvez aussi amener d'autres sujets à débattre qu'on essaiera d'organiser en définissant une fréquence de rencontre, c'est bien ça. L'objectif du comité de suivi c'est ça.

Intervenante 5

Mais, c'est vous qui choisissez ?

Animateur

Si vous voulez, on a des sujets, on va en parler tout à l'heure dont vous pouvez vous saisir pour en débattre. Vous pouvez nous dire : « *On aimerait débattre de ça* ». Si c'est dans l'objet du comité de suivi, on en débattera à un moment ou un autre. Il faudra l'organiser en fonction d'une fréquence, d'un temps de réunion, là c'est une mise en place ça dure 2 heures. On pourra allonger le temps pour qu'on ait plus de temps de discuter dessus.

Intervenant 6

J'aimerais avoir une réponse par rapport au déroulé qui s'est effectué, c'est-à-dire que la concertation a été suivie par les garants et vous avez fait ce choix, comme vous l'avez justifié par transparence, je vous en félicite. Vous aviez le choix de faire continuer la concertation avec le suivi des garants. Vous n'avez pas fait ce choix. Vous n'avez pas justifié, donc est-ce que ça doit être un peu moins transparent ? C'est quoi l'objet de la rentrée ? C'est la première remarque et la première question.

La deuxième c'est sur le lieu dont vous dites qu'il est acté. Très bien, il est acté, juste l'enquête publique, il va falloir que vous fournissiez quand même une alternative au projet, c'est la loi qui l'impose. Donc c'est-à-dire que vous ne mettez pas à l'étude une étude alternative, c'est assez bizarre dans la démarche.

Animateur

On peut répondre à ces deux questions, la première et la seconde.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Sur, effectivement, la concertation préalable avec la Commission Nationale du Débat Public, c'était une volonté, un acte fort et important qui a été, effectivement, à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage. Pourquoi ne pas refaire le même exercice avec un ou des garants de la Commission Nationale du Débat Public, la grande différence c'est que ce suivi avec la Commission Nationale du Débat Public aurait été à la charge de la maîtrise d'ouvrage. On aurait dû payer, du coup, monsieur Renaud DUPUY de 2concert pour ce travail d'animation et de comité de suivi et payer une ou deux personnes supplémentaires dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public pour faire le même travail, avec des honoraires libres. Il y a un choix, effectivement, financier et le fait que dans la posture de 2concert, il doit avoir les mêmes engagements que la Commission Nationale du Débat Public et non, on n'a pas l'intention de renier sur la transparence et l'exercice qu'on a essayé de faire le mieux possible lors de la concertation préalable.

Animateur

Juste sur le cadre réglementaire, en dessous de 300 millions d'euros, on est hors champs CNDP mais on peut saisir. Pour la concertation préalable, mais à l'issue de la concertation préalable, on n'est plus garants de la CNDP, on est garants désigné par la CNDP, on est sur ce qui s'appelle une mission de conseil donc à la charge financière de la collectivité. Ce qui pose un problème à mon sens à tous les gens qui sont garants parce qu'on a été garants payés par la CNDP et pour la suite de la concertation on est les garants désignés par la CNDP payés par le maître d'ouvrage, ce qui pose, y compris aux garants, je connais un certain nombre de garants qui refusent pour une raison très simple c'est qu'ils ne sont plus garants. C'est vrai que c'est une vraie complexité.

Intervenant 6

C'est une complexité, mais la chose quand même c'est qu'avec les garants de la CNDP, il peut y avoir des réponses peut-être aux questions, ce qui n'a pas été le cas à la sortie de la concertation préalable, il y a des questions qui sont restées en suspens. C'est pour cela qu'on se pose des questions.

Animateur

On pourra regarder ses questions. Oui, la deuxième question ?

Intervenant 6

Oui sur l'enquête publique

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Sur l'enquête publique, comme l'a dit Renaud tout à l'heure, ce sera bien sur le projet définitif des études qu'aura donné lieu à un an d'études, etc. Et il y aura une re-démonstration des scénarios alternatifs qui avaient été proposés lors de la concertation préalable et une re-explication de pourquoi ils n'ont pas été retenus. Non, il n'y aura pas un projet alternatif qui sera présenté à cette enquête publique, ce n'est pas comme ça que c'est prévu et je relirai le texte précisément, mais on parle bien de réexpliquer la démonstration de comment on arrive à cette solution définitive, mais pas avec deux projets à présenter parce que là, de toute façon, en termes de coûts d'études et d'ingénierie derrière, avec toutes les réserves je relirai le texte, mais je ne pense pas que ce soit prévu comme ça.

Intervenant 7

Moi j'avais deux questions, une remarque et une question. La remarque c'était de dire que les déchets sont produits par des industriels et que le traitement est payé par les particuliers, les consommateurs, voilà. Et la question c'était, je suis un petit peu étonné par rapport à ce projet, on ne parle pas de budget, on ne parle pas de financement et la question c'était : le financement de ce projet aura un impact sur quels acteurs ?

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Alors c'est une thématique qui a été abordée avec des chiffres, des investissements, des simulations de coûts de fonctionnement lors de la concertation et on pourra, effectivement, le revoir. Le financement serait assuré par un prêt de l'Entente sur 30 ans et chaque tonne, comme c'est aujourd'hui, chaque tonne qui rentre dans cette installation donne lieu à une facturation, donc en fait la future entité juridique facturera Limoges Métropole, le SYDED, Evolis 23, Carrefour, Cora et tous les déchets tiers à un prix. L'idée c'est que forcément une nouvelle installation avec l'amortissement des coûts d'investissement, je ne rentre pas dans le détail, mais un coût à la tonne plus important qu'aujourd'hui, ça c'est une certitude. Tout l'enjeu étant de réduire les ordures ménagères qui rentrent pour l'utilisateur pour que finalement même le coût technique soit plus cher, mais vu que le gisement est réduit, que la facture qu'on paye soit dans le cadre de la tarification incitative soit à travers les taxes, soit relativement neutre et qu'il n'y ait pas de grands changements par rapport à aujourd'hui. Ça s'accompagne effectivement bien d'une réduction des déchets à la source pour arriver à cette économie. Si on a les mêmes quantités de déchets aujourd'hui, avec la future installation qui sera neuve, oui ça coûtera plus cher aux contribuables demain. La stratégie c'est que ça ne coûte pas plus cher aux contribuables demain.

Intervenant 7

Parce que moins de tonnage, ça implique qu'il y ait, dans une logique financière à peu près équilibrée, effectivement, un coût à la tonne largement supérieur.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Quand on parle de coût, il faut toujours raisonner « au final » : combien ça coûte aux contribuables et en gros c'est euros par habitant. Si demain la tonne d'ordures ménagères, je dis une bêtise, aujourd'hui c'est 100 euros la tonne, la tonne qui rentre dans la centrale énergie des déchets, ça coûte à la collectivité 100 euros la tonne. Demain, si ça coûte 1 000 euros la tonne, mais on en a produit 1 000 fois moins, ça reviendra à la même chose pour l'habitant et nous serons tous très contents. Les ordres de grandeur ne sont pas ceux-là, mais c'est un peu l'idée.

Intervenant 8

C'est quand même nous qui allons en pâtir à vrai dire, parce qu'on va faire moins de déchets, mais payer toujours le même tarif. Si on suit votre logique, c'est comme si on disait, vous avez travaillé six heures de plus, mais je vous en fais cadeau, c'est un peu ça ce que je comprends.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

En tout cas, alors il y a des coûts techniques, ça coûte de l'argent. Si on le ramène aujourd'hui pour Limoges Métropole, pour donner un peu des ordres de grandeur, on est à 100 euros par habitant et par an, le coût que ça représente, la gestion des déchets, donc la collecte des déchets devant chez soi, le traitement dans l'installation, le traitement, le tri des emballages au centre de tri de Beaune-les-Mines, l'accès illimité aux onze déchèteries de Limoges Métropole, etc. 100 euros par an ça fait huit euros par mois. Effectivement, il y a ce coût-là qui est difficile à faire plus bas, mais oui ça reste des dépenses et il faut des recettes en face, bien évidemment.

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

C'est un vrai sujet intéressant pour le coup.

Animateur

C'est un sujet qui pourrait être approfondi en comité de suivi, à voir si on peut...

Intervenante 9

J'avais aussi une question qui touchait un peu à ça, parce que là niveau budget, il a été rappelé et c'est ce qu'impose la loi aussi, la hiérarchie de gestion de déchets, la prévention en priorité, est-ce que le budget prévention est supérieur au budget traitement ?

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Alors clairement, non, les ordres de grandeur ne sont pas à ce niveau-là.

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

Quelles que soient les collectivités.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Aujourd'hui, on est de l'ordre de 1 à 3 euros par habitant sur la prévention, sur cette enveloppe de 100 euros par habitant, donc on est à 3 % sur la prévention. C'est une question qui avait été soulevée, aujourd'hui on n'a pas de corrélation qui nous montre que si on mettait plus d'argent sur la prévention ça permettrait de réduire drastiquement les restes des coûts sachant qu'après dans la prévention, est-ce que la tarification incitative on pourrait mettre ça dans de la prévention. La fameuse inversion de collecte sur Limoges Métropole, on pourrait mettre ça dans la prévention, après c'est une histoire

également de sémantique, mais aujourd'hui le poids de la prévention c'est un à trois euros par habitant sur cette enveloppe de 100 euros par habitant, pour donner un ordre de grandeur.

Animateur

Allez-y, monsieur, et après on prendra d'autres interventions

Intervenant 10

Je suis surpris de ne pas du tout entendre parler des ARS. Est-ce que les ARS ont un regard sur ce projet ?

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Sur la partie santé, on avait fait lors de la concertation une réunion spécifique sur ça.

Intervenant 10

Je découvre le projet.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Il n'y a aucun problème, mais il faudra sûrement y revenir. On avait un docteur en écotoxicologie qui était présent et qui rappelait la réglementation, etc. On avait l'ARS donc les Agences régionales de santé de Haute-Vienne et de Creuse aujourd'hui étaient également présentes, et on avait la DREAL qui est la Direction sur les aménagements et sur les risques industriels et c'est aujourd'hui la DREAL qui suit cette installation. On doit des comptes bien évidemment à ces institutions publiques pour vérifier si on est conformes à la réglementation.

Intervenant 10

On avait déjà eu une modification par une demande, justement, des services de santé pour rajouter des systèmes de filtres sur la centrale existante, si je me souviens bien.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Alors, en réalité, effectivement, la réglementation ne cesse - je ne sais pas si on peut le dire - de s'améliorer, de changer. Effectivement l'usine de 89 n'est plus la même usine que 2023.

Intervenant 10

C'est ce que vous disiez tout à l'heure.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Le projet d'UVE ne serait pas le même, effectivement, que la centrale aujourd'hui, actuelle. Quand on parlait à un moment donné des enjeux d'excellences technologiques, l'idée de la construction de cette future unité de valorisation énergétique, c'est également d'avoir le traitement de fumée le plus performant à aujourd'hui. Et effectivement on a rajouté des étapes de filtration suivant la réglementation. Aujourd'hui, et on pourra relire les comptes rendus de cette fameuse réunion sur les enjeux sanitaires, la réglementation sur les incinérateurs en Europe et en France est la plus stricte dans le monde, c'est celle qui a fait le plus de révolution avec des étapes importantes en 2000.



On est en train, pour information, d'avoir une nouvelle réglementation qui arrive, je n'ai plus la date, mais en décembre de cette année, où on a remis à des investissements, on est toujours dans l'amélioration continue. Et ce qu'on disait dans la concertation et on pourra en reparler, c'est que les incinérateurs d'aujourd'hui ne sont plus du tout les mêmes que ceux d'il y a 50 ans. Il y a 50 ans il n'y avait pas de traitement de fumée pour faire simple., et le projet de cette UVE effectivement n'est pas non plus le même, sachant qu'aujourd'hui la réglementation est stricte. Après, on a un débat effectivement avec Barrage, notamment, sur la question. Mais on respecte bien évidemment la réglementation, on est en dessous des seuils et l'idée de ce projet-là c'est qu'on soit encore plus bas.

Intervenant 11

En 89, vous avez présenté un projet qui était une excellence technologique et aujourd'hui vous nous présentez le projet avec l'excellence technologique, mais liée aux données actuelles. Ca ne veut pas dire que l'excellence technologique soit sans risque, on est bien d'accord, parce que les données vont évoluer et c'est ça mon combat.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Oui. Alors, par rapport à cette excellence, on aura tout le temps et on a quatre ans pour en débattre. On ne l'a pas dit dans la présentation, mais, en fait, on a tout un parc d'unités de valorisation énergétique qui arrive un peu en fin de vie, et donc le cas de l'Entente et de l'installation existante n'est pas un cas isolé. On a des cas en France, Brives, on peut parler de Toulouse, de Nantes, de Rennes, j'ai parlé de l'exemple de Rennes malheureusement qui a un peu d'avance, il y a eu plus récemment Montauban. Ils ont tous eu les mêmes réflexions que nous. Avec ces choix, ils arrivent tous à peu près à la même conclusion qu'il faut refaire, repartir sur cette technologie avec des choix, est-ce qu'on construit à nouveau ou est-ce qu'on modernise ? Sur cette excellence technologique, on a des projets voisins où on n'a pas tout à fait les mêmes ambitions sur le traitement de fumée. Nous on est partis, et les élus sont partis sur le fait, c'est un peu technique, mais d'être vraiment dans la tranche la plus basse possible des émissions là où certains de nos collègues voisins partent sur des projets où ils veulent se mettre au niveau du seuil réglementaire. Là, typiquement, sur les enjeux technologiques, j'estime que le projet a un coût d'avance par rapport à certains voisins et ce sera intéressant également de se comparer aux autres pour voir, effectivement, ce qui se passe ailleurs.

Animateur

On va passer à la suite, parce qu'il est déjà 20 heures. Est-ce que vous avez peut-être des premières remarques, des questions ? Vous les associations, vous étiez très dans le débat, c'est évident. Mais il y en a peut-être vous qui êtes moins familiers à ça, qui avez des premières remarques. N'hésitez pas, on est là aujourd'hui pour faire un tour, se positionner. Je vous laisse réfléchir.

Intervenante 12

J'ai une question. Dans l'histoire de réduire le coût au niveau des collectes avant le traitement des ordures, est-ce qu'il a été envisagé comme dans certaines régions, les systèmes de containers ?

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Oui, alors sur Limoges Métropole.

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

D'apport volontaire ?

Intervenante 12

Oui

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

On parle de Limoges Métropole ? Oui, ça a été un moment donné étudié, il y a un principe important qui a été retenu par les élus, c'est que le service de collecte reste un service de proximité et doit rester un service de proximité. Et le choix du porte-à-porte donc de bacs individuels chez vous reste le scénario privilégié. On a des exemples ailleurs, effectivement, où on enlève le porte-à-porte, ces bacs individuels, pour mettre des points d'apport volontaires plus gros où les gens doivent se déplacer. On peut citer la Dordogne par exemple. Je suis personnellement opposé à ces dispositifs-là en restant sur ce principe que la proximité du service de collecte reste, effectivement, quelque chose d'important. Après, il y a des histoires de coûts effectivement, il y a l'histoire de propreté, le fait de demander aux usagers de se déplacer, ça ouvre des vraies interrogations, mais ça a été réfléchi et ce n'est pas le choix qui a été fait par les élus effectivement sur le territoire de Limoges Métropole.

Intervenant 13

Je crois qu'heureusement d'ailleurs, parce sur ma commune, à un moment donné il y avait une collecte qui était en haut du stade, où c'était un bazar, devant une porte en permanence. C'est vraiment invivable.

Intervenant 14

Si je peux me permettre, malgré les poubelles vertes qui passent toutes les deux semaines, il y a des bacs de collecte quand même à certains endroits.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Oui

Intervenant 14

Pardonnez-moi l'expression, mais c'est un merdier sans nom. Après, je suis comme ça, mais j'y suis allé la première fois parce que ma poubelle, c'était en plein été, et j'ai un enfant de deux ans qui porte encore des couches. J'ai une famille, et je ne m'en sortais pas, ça dégueulait et j'avais les asticots, les mouches, enfin tout dehors. Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai tout mis dans la remorque, j'ai voulu aller à ce point de rassemblement.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Clairement, on a des ajustements à faire, mais on pourra en reparler.

Intervenant 14

Ça a mal été géré, peut-être que l'hiver il y a moins de chaleur, vous auriez commencé ça en hiver, les gens vont peut-être plus s'habituer à ce genre de choses. Au début j'avais honte, mais quand j'en parle à mes voisins, je ne suis pas le seul.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Le 1^{er} juin a été imposé dans le cadre des marchés publics et du changement de prestataire et on n'avait pas le choix. Bien évidemment on avait posé la question lors des marchés publics : est-ce que le 1^{er} juin ? Bien évidemment, ce n'était pas la période la plus adéquate pour ce changement de comportement, bien évidemment, effectivement, la période estivale est la période la plus tendue, c'est pour ça qu'on a ce dispositif estival de mai à septembre, bien évidemment on sera dans l'amélioration

continue. On va réfléchir pour l'été suivant, mais l'inversion des fréquences ça a bien été pensé dans cette logique de réduction des ordures ménagères résiduelles pour forcer les gens à faire plus de tri et forcer les gens à faire plus de compostages et trier les déchets.

Intervenant 14

Moi, je me suis rendu compte qu'au final je ne faisais pas le tri forcément, comme il faut, mais c'est vrai que...

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Ça a quelques contraintes et je ne peux pas m'y opposer bien évidemment, mais on va essayer de les limiter.

Intervenante 15

Juste une remarque si j'ai bien compris dans vos débats passés, il y avait une amélioration au niveau de l'eau, c'est-à-dire que la nouvelle UVE n'utilisait plus d'eau comme actuellement et donc ce n'est pas très bon, et là c'était en circuit fermé et donc c'était une amélioration importante.

Mathieu JARRY (Limoges Métropole)

Oui, on vous présentera le fonctionnement de la centrale énergie actuelle, vous verrez que c'est utilisé à un moment donné dans le process et notamment pour le panache des fumées, il y a effectivement l'injection d'eau, l'injection d'eau potable. Ce site-là, du coup, est l'un des plus gros producteurs, consommateurs pardon d'eau potable sur Limoges Métropole. Et le futur projet prévoit, effectivement, cette consommation divisée par deux notamment par le simple fait, c'est plus compliqué que ça, mais qu'on ne mettrait plus d'eau dans le traitement de fumée et qu'il n'y aurait plus ce panache à la sortie de la fumée. Effectivement, il y a un vrai enjeu des ressources en eau et l'idée c'est de l'intégrer également dans ce projet, tout à fait.

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

Juste un complément de réponse, une parenthèse, mais sans doute un vrai sujet plus tard, autour de la question du financement et de l'organisation des services. Il y a, et je pense que Denis dira la même chose que moi, une différenciation importante dans l'organisation du service qu'on apporte selon qu'on est dans un territoire urbain, ou en territoire rural.

Effectivement, la notion centrale derrière, si par exemple sur le territoire du SYDED on voulait maintenir le même service que celui qui est rendu sur Limoges Métropole, les coûts exploseraient. Effectivement, ça peut amener parfois les élus à prendre, en termes d'organisation du service, des modalités différentes, par exemple je ne sais plus qui a donné l'exemple du SMD3, tout le monde en a entendu parlé en Dordogne, effectivement, parce que ça fait la une des journaux. Mais la base de tout c'est quand même monsieur l'a dit et je crois que c'est important de le redire. C'est quoi ? C'est l'incivilité des gens parce que tout ce que vous mettez en avant et que nous on constate tous les jours, tous les jours, autour des points de regroupement par exemple, c'est parce que les gens ne respectent pas le cadre. C'est un vrai sujet, un vrai débat.

Intervenant 16

Ceci dit, monsieur, en face de chez moi, j'ai été fouiller un petit peu dans les déchets.

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

Vous avez trouvé une adresse ?

Intervenant 16

J'ai trouvé des adresses.

Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

On en trouve, bien sûr.

Intervenant 16

Je trouve bizarre qu'on ne fasse pas d'opérations.

Denis MAUSSET (Evolis 23)

Je vais globaliser, je voulais intervenir tout à l'heure. Nous, comme disait Emmanuel, on est un secteur rural, la Creuse, on a une collecte en porte-à-porte si ce n'est que Guéret, la Souterraine, l'hypercentre, on a des colonnes d'apport volontaire. Et celles-ci sont actionnées avec une carte. Chaque carte est identifiée avec un particulier, s'il veut déposer et ouvrir la trappe, il doit actionner sa carte. Cela génère des incivilités en pied de colonnes, on a des agents assermentés qui interviennent, ils prennent les sacs, ils trouvent et ça va au tribunal.

Conclusion du temps d'échange par l'animateur

ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Le maître d'ouvrage a rappelé aux participants que l'ordre du jour et le déroulé des réunions encadreront les échanges qui seront menées au sein du Comité de suivi. Ainsi, il veillera à aborder des thématiques ouvertes à la contribution du Comité de suivi, visant à enrichir ses réflexions sur le projet. Les participants à la réunion ont majoritairement réagi favorablement aux thématiques proposées par le maître d'ouvrage :

- La visite du site actuel
- L'intégration architecturale de la future Unité de Valorisation Energétique
- Le devenir du bâtiment actuel
- Le lien avec l'université

D'autre part, le temps d'échange avec les participants a permis d'identifier des thématiques telles que l'avancement du projet, l'impact du projet sur le coût de la gestion des déchets, les impacts sanitaires, les actions visant à réduire le volume de déchets ou encore la prise en considération des projets de renouvellement urbain autour de la future UVE.

Faute de temps pour réaliser un tour de table lors de la réunion, le maître d'ouvrage reste à l'écoute des suggestions des participants qui peuvent transmettre leurs propositions de thématiques par mail à info@2concert.fr

